

travail de la Chambre, il nous faut maintenant abandonner nos heures de dîner et de souper, vous conviendrez avec moi qu'on ne peut travailler et manger tout en siégeant à la Chambre.

Je vois encore en cela un truc du gouvernement pour essayer d'éliminer le plus grand nombre possible de députés de la Chambre afin de passer souvent des lois qu'il voudrait voir adoptées très rapidement et qui méritent d'être discutées. Or, le gouvernement profiterait de l'absence de plusieurs députés qui seraient allés manger pour ce faire. Quand un parti compte 100 ou 120 députés, cela importe peu, malgré que cela ne devrait pas se faire, car c'est une autre occasion, une autre raison, pour un député de s'absenter pendant 2 ou 3 heures pour aller dîner ou souper.

Par ailleurs, si deux ou trois députés de notre groupe sont partis en délégation et si nous nous absentons deux ou trois pour aller manger, il ne restera plus un nombre suffisant pour appeler un vote car il nous faut être au moins cinq. Si nous ne sommes pas cinq députés, le gouvernement siègera comme il l'entendra. On veut nous faire siéger en soupant et en dinant, et on veut par là nous éliminer de la Chambre, par tous les moyens possibles, afin d'adopter des mesures rapidement, des mesures qui souvent intéressent nos localités et au sujet desquelles nous n'aurons pu plaider la cause de nos comtés.

Monsieur le président, je conçois que le gouvernement juge à propos d'augmenter les heures de travail, mais il y a tellement d'autres manières de les augmenter sans nous enlever nos heures de repas. Qu'on prenne tout simplement une heure pour dîner ou souper, au lieu de deux heures, deux heures et demie; qu'on travaille l'avant-midi, qu'on travaille le mercredi soir! Tant et aussi longtemps qu'on est à Ottawa, qu'on ait des heures normales de travail, mais qu'on nous laisse les heures de repas et de repos. Je perçois quelque chose de vilain dans cette modification du Règlement, et je suis étonné que pas un seul député de l'opposition n'ait parlé de cette question. Je ne sais pas s'ils préfèrent aller manger pendant une heure ou une heure et demie, tout en siégeant, mais je vous avoue franchement que c'est très difficile, parce que je prétends que nous ne sommes pas ici pour laisser défilier les mesures législatives ou les laisser adopter, mais bien pour en discuter. Tant et aussi longtemps que la Chambre siège, il nous incombe d'être présents pour discuter de nos problèmes, pour essayer d'adopter les réformes proposées par le gouvernement et adapter les lois aux besoins de nos circonscriptions.

C'est pour cette raison que nous devons être présents à la Chambre, et non pas être à

se reposer et surtout en train de manger. Le droit aux repas est un droit sacré et l'on ne pourra blâmer un député de laisser son siège pour aller manger. C'est donc dire qu'il faut absolument que le gouvernement modifie son attitude relativement à cet article et nous accorde au moins une heure pour les repas, quitte à la reprendre soit le mercredi soir, soit dans l'avant-midi. Jamais je ne croirai qu'on ne peut trouver 40 heures de travail en dehors des heures régulières de repas! Voyons, voyons! Je constate que dans la même journée, nous prenons les quatre heures anciennement réservées aux repas, et on va travailler à l'heure des repas! Pour moi, comme pour plusieurs autres, c'est un nonsens. Qu'on établisse d'autres heures, qu'on écourte, encore une fois, l'heure de nos repas, mais qu'on nous permette d'être présents quand la Chambre siège sans nous priver de notre droit à trois repas par jour.

L'hon. M. Martineau: Monsieur le président, j'ai quelques brèves remarques à faire relativement à une des questions dont a traité l'honorable député de Roberval (M. Gauthier), qui m'a précédé. Il s'agit de l'alinéa (3) de l'article I du projet de résolution présentement à l'étude.

Le préopinant a dit qu'il ne fallait pas priver les députés des heures de repas. C'est certainement une idée qui a du mérite, mais je crois que cette proposition est encore plus inquiétante, non pas tellement pour les difficultés qu'elle peut entraîner pour les députés eux-mêmes—car on sait que les députés peuvent s'absenter quand cela leur plaît, bien que ce ne soit pas recommandable—mais bien pour le personnel de la Chambre qui, lui, ne peut s'absenter comme il le désire et duquel on ne semble pas suffisamment tenir compte, surtout en faisant cette proposition qui vise à abolir les heures de repas.

Il y a à la Chambre des interprètes, des sténographes, le Greffier et ses adjoints—sans compter Votre Honneur—qui doivent être en devoir pendant les longues heures de séance. Je crois que cette proposition va non seulement affecter les employés mais qu'elle est tout à fait inhumaine. Les syndicats ouvriers ne toléreraient pas une seule instance, que l'entreprise privée prive les employés syndiqués des heures normales de repas. Or voici qu'on propose que les employés qui ont un travail méthodique, minutieux et très difficile à accomplir, travaillent sans arrêt, pendant de longues heures, et renoncent en même temps aux heures de repas.

Comme je l'ai dit, c'est là une proposition qui manque de justice sociale et que je n'hésite pas à qualifier d'inhumaine et d'anti-sociale.